Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 06/12/2024 - A2024/006487 - 2000 B 70599 - 432 294 528 - ABBEVILLE

www.altoneo.com

altonéo

Être bien entouré, ça change tout !

COMMISSARIAT AUX COMPTES

**SNC ABBEVILLE**
432294528 RCS
153 Route de Doullens
80100 ABBEVILLE

**Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la SOCIETE ABBEVILLE, Société en Nom Collectif, en Société par Actions Simplifiée**

ALTONEO AUDIT
15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9
Tél. 02 43 53 81 61
Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL
N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

altoneo
Être bien entouré, ça change tout !

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ABBEVILLE**

**SOCIETE EN NOM COLLECTIF**

**EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire à la transformation, désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 6 novembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Laval, le 28 novembre 2024

Le Commissaire à la Transformation,

**ALTONEO AUDIT**



**Christophe MERIENNE**
Associé